



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-12-2025 /

Dossier complet le : 20-01-2026 /

N° d'enregistrement : 011076/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaïque d'une puissance inférieure à 1MWc sur la commune de Peintre

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ELMY DEVELOPPEMENT

Raison sociale

ELMY DEVELOPPEMENT

N° SIRET

88486418200016

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CAZIN

Prénom(s)

Thibaut

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation d'un parc solaire photovoltaïque au sol d'une puissance inférieure à 1 MWc. L'installation sera composée : - De structures métalliques plantées au sol supportant des panneaux photovoltaïques fixes, orientés vers le sud ; - D'un réseau de câbles enterrés reliant les panneaux entre eux puis centralisant toute l'électricité à un poste de livraison positionné en bordure de centrale. Un câble partira de ce dernier et sera installé par ENEDIS afin de relier la centrale au réseau public d'électricité ; - D'une clôture périphérique, d'une citerne incendie et d'une piste de desserte. Le projet s'implante sur une ancienne carrière municipale aujourd'hui laissée en friche

4.2 Objectifs du projet

La loi sur l'énergie et le climat adoptée en novembre 2019 a instauré une loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC), chargée de définir les principaux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Dans son discours à Belfort en février 2022, le Président de la République a annoncé un objectif ambitieux de 100 GW de capacité photovoltaïque d'ici 2050. Cet objectif a été intégré dans le projet de stratégie française sur l'énergie et le climat, soumis à consultation fin 2023, et avancé à 2035 pour répondre à la hausse des besoins en électricité décarbonée. D'autre part, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a indiqué qu'il serait possible d'atteindre cette capacité en se limitant aux espaces artificialisés et dégradés. Cet objectif vise non seulement à accroître la part du photovoltaïque dans le mix énergétique, mais aussi à réduire les émissions de CO₂ et à renforcer l'indépendance énergétique de la France. C'est dans ce cadre que se place elmy pour le développement d'une centrale photovoltaïque de moins de 1MWc dans la commune de Peintre, en injection sur le réseau public. L'objectif est de contribuer à la transition énergétique tout en minimisant l'impact environnemental en priorisant les espaces dégradés

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le temps de construction pour ce projet est évalué à entre 2 et 4 mois. Les travaux se décomposent en plusieurs phases : - 1ère phase : préparation du site avec débroussaillage, aplanissement (si nécessaire) et création des pistes ; - 2ème phase : installation de la clôture périphérique et aménagement du chantier de construction (mise en place d'un petit local type algeco) ; - 3ème phase : les éléments de support des panneaux sont acheminés et installés sur le site. Les pieux sont battus ou visés dans le sol si sa nature le permet. Dans le cas contraire les structures seront ancrées via des solutions superficielles type Gabions ou Longrines. Les modules sont également livrés sur site et fixés sur les structures au fur et à mesure que les systèmes de support sont terminés. En parallèle, les tranchées destinées aux passages des câbles électriques sont creusées et les câbles posés. Dans le même temps, le local technique avec transformateur et poste de livraison est amené, installé sur site et aménagé de sorte à recevoir le matériel électrique (lumière, câblages, etc.). - 4ème phase : Tous les branchements électriques sont effectués (modules-onduleurs, onduleurs-transformateurs, transformateurs-poste de livraison, poste de livraison-local TGBT). - 5ème phase : ENEDIS met sous tension le poste de livraison. Une fois le CONSUEL obtenu pour le poste de livraison et la totalité de l'installation, ainsi que tous les contrats signés avec Enedis, la mise en service de la centrale peut avoir lieu. Le chantier sera conforme à la fois aux dispositions réglementaires applicables en matière d'hygiène et de sécurité. recevoir le matériel électrique (lumière, câblages, etc.). - 4ème phase : Tous les branchements électriques sont effectués

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation de la centrale solaire ainsi que l'entretien du terrain d'implantation seront supervisés par elmy. L'installation sera contrôlée et surveillée à distance via une connexion internet, cependant des visites seront occasionnellement nécessaires pour effectuer des réparations en cas de problèmes ou pour effectuer des contrôles visuels de routine. Cette activité ne sera source que de peu de trafic. À l'issue de la période d'exploitation, la centrale solaire sera intégralement démantelée (y compris les réseaux souterrains, les clôtures et les fondations nécessaires aux postes de transformation et de livraison) pour rendre le terrain dans son état initial. Les délais nécessaires au démantèlement de l'installation sont de l'ordre de 2 mois. Le terrain aura été très peu affecté par la centrale solaire car les activités de terrassement seront très localisées (tranchées, postes de transformation et de livraison). L'ensemble des composants sera recyclé dans des filières spécialisées. Le recyclage des panneaux solaires sera en charge dans la filière spécialisée gérée par l'association européenne SOREN qui dispose d'une filiale en France. Les fabricants d'appareils électroniques seront quant à eux obligés de réaliser à leurs frais le recyclage de leurs produits. Cette mesure concerne également les fabricants d'onduleurs. Les autres matériaux utilisés pour la centrale sont des matériaux de construction plus classiques (acier, aluminium, gravats, béton, câbles électriques) qui sont orientés vers des filières de recyclage classiques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

À la suite de la demande d'examen au cas par cas, le projet sera soumis à une déclaration préalable de travaux (DP) auprès de la mairie de Peintre.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée Nombre de panneaux PV Emprise du projet	(889, KWc) (1368, panneaux) (12500, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet est localise a 1.1km du site ZPS/ZSC "Massif de la Serre"
D'un site classé ?	☐	☒	Le site est localise a 850m et 960m des monuments classes "Pavillon de la Fontaine" et l'"Oratoire".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le chantier aura un impact sur la flore et la faune existants. Toutefois cet effet sera temporaire et le rôle écologique de l'habitat principal sera restauré en phase d'exploitation. Les enjeux liés à l'habitat, flore et aux espèces sont concentrés aux niveaux des bois, haies et lisières qui sont en quasi totalité évités par le projet.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le site est actuellement une friche considérée comme espace naturel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des trafics seront nécessaires pendant la période de construction (environ 2 mois). Une fois celle-ci terminée, le trafic ne sera que très ponctuel sur site pour des opérations de maintenance.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Une centrale photovoltaïque n'est généralement pas une source de bruit significatif. Les onduleurs peuvent produire, un bruit négligeable tel un bourdonnement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les uniques sources d'émissions lumineuses sont les véhicules utilisés pour la construction et la maintenance. Une fois la construction terminée, le trafic ne sera que très ponctuel sur site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site d'implantation est ceinture de bois couvrant toutes les visibilités possible. De plus il est localisé légèrement en contrebas par rapport aux terrains environnants.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site n'est pour l'instant pas utilisé si ce n'est que ponctuellement pour du stockage mais il est certain que toute autre utilisation du site clôture sera impossible le temps d'exploitation de la centrale photovoltaïque

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le prediagnostic écologique réalisé sur site permet de mettre en évidence que les enjeux écologiques liés aux habitats, flore ou faune sont en très grande majorité concentrés dans les bois se trouvant sur tout le pourtour de la zone d'implantation. L'implantation du projet se trouve en quasi totalité en dehors de ces zones à enjeux. Des perturbations d'espèces peuvent notamment intervenir lors de la période de travaux (notamment sur les chiroptères et l'avifaune). Une mesure d'adaptation du calendrier de travaux permettra d'éviter d'impacter ces espèces. Une caractérisation des zones humides a été réalisée uniquement sur le critère floristique et les résultats tendent à démontrer que le site n'est pas concerné par une quelconque zone humide. Le rapport complet de ces études est joint à la présente demande.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures de réduction des impacts seront également mises en œuvre, telles que : - Evitement d'une partie des habitats à enjeux. Ces secteurs, bien que localisés en marge de l'aménagement, présentent une valeur écologique fonctionnelle, notamment pour l'avifaune et la petite faune terrestre. Leur préservation complète contribuera à maintenir une continuité écologique locale et à limiter les effets de bordure liés à la clôture et à l'exploitation du parc photovoltaïque. Les milieux favorables aux espèces rencontrées seront donc maintenus. - le balisage des zones sensibles: les zones à enjeux évitées et situées en dehors de la zone d'implantation du projet - haies, bosquets - doivent être, au maximum, préservées de toute artificialisation et de toute nuisances accidentelles. - la réalisation des travaux aux périodes favorables: afin d'éviter les nuisances sonores liées à la phase chantier ainsi que le dérangement et/ou la destruction d'individus, une adaptation de la période de travaux vis-à-vis du cycle biologique des espèces présentes sur le site est prévue. - la prise en compte de la biodiversité durant le chantier : respect des emplacements, utilisation de matériel adapté, lavage des engins, l'adaptation de l'éclairage pendant la phase travaux, et la mise en place de clôtures perméables à la petite et moyenne faune ; - Réduction du risque de pollution inhérent à l'utilisation des matériels et engins mécaniques : Des aires d'entretien et de ravitaillement des engins seront aménagées afin d'éviter tout déversement accidentel dans le milieu naturel. Il sera spécifié dans les pièces écrites (clauses techniques particulières) que les entreprises de construction doivent nettoyer le matériel avant chaque utilisation ; - Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes : Les espèces végétales exotiques et envahissantes sont

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La société Elmy ayant une charte environnementale en interne, le pré-diagnostic est systématiquement réalisé par un bureau d'études écologue. Les études réalisées ont permis de montrer que l'impact de la centrale sur son environnement est moindre. Les recommandations seront prises en compte pour éviter et réduire cet impact au maximum. Il ne nous semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **CAZIN**

Prénom **Thibaut**

Qualité du signataire Chef de projets

À Lille

Fait le 23-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)